
Apportez votre soutien à l'Orchestre pour 2016-2017

Pourquoi soutenir Les Musiciens du Louvre ?

- Engagez-vous en faveur d'un projet artistique ambitieux.
- Soutenez les actions menées envers les scolaires, les publics empêchés (prisons, hôpitaux) et éloignés (jeunes, quartiers défavorisés).
- Bénéficiez des privilèges réservés aux membres du Club.

Des avantages exclusifs et inédits :

- Places pré-réservées et à des tarifs avantageux.
- Informations en avant-première.
- Moments privilégiés avec le chef d'orchestre et les musiciens.
- Accès aux conférences d'avant concert, générales, masterclasses...
- Voyages pour suivre une tournée de l'Orchestre en France ou à l'étranger.
- Cocktails après concerts.
- Réductions sur les CD et DVD.

Réduction de votre impôt sur le revenu :

- Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt de 66 % de son montant du don dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable.
- Au-delà, le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les 5 années suivantes.

Donnez du sens à votre impôt !

BON D'ADHÉSION 2016-2017

M. Mme.....

Résidant

Mail Tél.....

Soutient Les Musiciens du Louvre pour la saison 2016-2017 à hauteur de €

MÉCÈNE	À PARTIR DE
Ami	150 € (coût réel 51 €) *
Grand Mécène	500 € (coût réel 105 €) *

* Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt de 66 % de son montant du don dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable. Au-delà, le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les 5 années suivantes.

Rédigez votre chèque à l'ordre des Musiciens du Louvre et envoyez-le à Stéphane Jourdain, Les Musiciens du Louvre, 1 rue du Vieux Temple 38000 Grenoble.

Parrainez un futur mécène et gagnez un CD

Faites connaître l'Orchestre autour de vous !

BULLETIN D'ADHÉSION DE VOTRE FILLEUL

M. Mme.....

Résidant

Mail Tél.....

Parrain

Soutient Les Musiciens du Louvre pour la saison 2016-2017 à hauteur de €

MÉCÈNE	À PARTIR DE
Ami	150 € (coût réel 51 €) *
Grand Mécène	500 € (coût réel 170 €) *

* Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt de 66 % de son montant du don dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable. Au-delà, le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les 5 années suivantes.

Rédigez votre chèque à l'ordre des Musiciens du Louvre et envoyez-le à Stéphane Jourdain, Les Musiciens du Louvre, 1 rue du Vieux Temple 38000 Grenoble.

À réception du chèque de votre filleul, vous recevrez un CD des 30 ans de l'Orchestre.